

и методы обучения сейчас во многом позволяют значительно ускорить процесс овладения иностранным языком. Однако полученные таким образом знания не могут быть фундаментальными, они будут поверхностными, неглубокими и быстро исчезнут, особенно в том случае, если нет их системного применения.

Следовательно, изучение иностранного языка в условиях вуза, в том числе и экономического, нужно и возможно, тем более что его обязательное изучение — одно из преимуществ высшей школы.

Clara Perez

La Universidad de Barcelona
Centro de Lenguas modernas

CERTIFICATIONS FRANCAISES: DELF — DALF

L'université de Barcelone, et plus particulièrement l'EIM, propose des cours de préparation à deux certifications en langue française, le DELF et le DALF.

Le DALF (Diplôme approfondi de langue française) a été créé officiellement en 1985, en même temps que le DELF (Diplôme d'études en langue française) auquel il fait suite. Très rapidement ces deux diplômes se sont répandus dans le monde entier et ils existent aujourd'hui dans 120 pays. Ce sont actuellement les deux seuls diplômes internationalement reconnus permettant de mesurer et de certifier les connaissances et la maîtrise réelle du français dans des situations de communication orale ou écrite authentique, personnelle ou professionnelle. Ainsi, ces diplômes peuvent concerner aussi bien des adolescents scolarisés que des étudiants à l'université, ou des adultes impliqués dans la vie professionnelle.

Quelques chiffres: environ 150 000 apprenants se présentent chaque année au seul diplôme du DELF premier degré et environ 20 000 au DALF.

Pourquoi se présenter aux épreuves du DELF et du DALF?

Ces deux diplômes sont les premiers diplômes officiels de langue française organisés par le Ministère Français de L'Education. (Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres). Ce sont des diplômes internationaux qui peuvent donc être commencés dans un pays et terminés dans un autre.

Ces diplômes sont constitués d'unités indépendantes. L'apprenant peut se présenter seulement à une unité, mais il peut aussi, s'il le

souhaite, se présenter à plusieurs unités à la fois; chaque unité lui étant bien évidemment acquise de forme définitive. De cette manière ces diplômes sont aussi une récompense à l'effort: l'obtention des différentes unités à un rythme personnalisé permet au candidat de voir ses efforts récompensés par un certificat et l'encouragera à poursuivre ses études de français.

Toutefois, ces diplômes ne servent pas seulement à situer les compétences en français d'une personne souhaitant poursuivre des études universitaires, mais également de tous ceux qui désirent faire valider leurs connaissances dans un but professionnel. Ils justifient d'une connaissance approfondie et reconnue de la langue française et permettent de prouver aux candidats leurs capacités en français. Ainsi dans beaucoup de pays ces diplômes sont reconnus par le monde du travail. Par exemple, le DELF joue un rôle essentiel en Grèce, où il est reconnu tant sur le plan scolaire que professionnel comme un diplôme de première importance.

Enfin, le DALF, par le décret du 21 décembre 1988, dispense du test linguistique d'accès à toutes les universités françaises, qui est exigé à tous les étudiants étrangers désirant poursuivre des études en France. Cela est aussi valable pour certaines universités francophones. Il est d'ailleurs reconnu par le Consortium européen qui lui donne l'équivalence du niveau D (le plus élevé) de son Certificat de compétences en langue.

Sans oublier que le DELF et le DALF sont actuellement considérés comme indispensables pour obtenir une bourse d'études en France.

Description des unités du DELF

DELFF. PREMIER DEGRE: 4 unités : A1, A2, A3 et A4

Ce diplôme certifie que le candidat est capable de communiquer dans des situations normales de la vie quotidienne.

A1: Expression générale

Oral 1: Exposé sur un sujet de la vie quotidienne.

Oral 2: Dialogue simulé.

Écrit 1: Rédaction d'un court récit situé dans le temps et l'espace.

Écrit 2: Rédaction d'une réponse à une invitation, à un rendez-vous...

A2: Expression des idées et des sentiments

Oral 1: Présentation et défense d'un point de vue.

Oral 2: Commentaire d'un document.

Écrit 1: Identification des intentions et des points de vue exposés dans un texte.

Écrit 2: Rédaction pour exprimer des opinions ou des sentiments.

A3: Lecture et expression écrite

Oral 1: Analyse d'un texte simple et réponse à des questions.

Écrit 1: Compréhension d'un texte et réponse à des questions.

Écrit 2: Rédaction d'une lettre pour demander des informations.

A4: Pratique du fonctionnement de la langue

Oral: Structures de la langue, phonétique, rythme, intonation...

Écrit: Pratiques de langue écrite (compréhension, expression, grammaire).

DELFL DEUXIEME DEGRE: 2 unités: A5 et A6

Pour se présenter à ces deux modules le candidat doit avoir obtenu le DELF premier degré. Ce deuxième certificat atteste une connaissance générale de la civilisation française et de sa capacité à analyser un texte et à en faire un résumé tant à l'oral comme à l'écrit.

A5: culture et civilisation

Oral 1: Entretien sur un thème choisi entre: travailler / se déplacer / étudier / les institutions / pratiques culturelles.

Oral 2: Exposé sur un thème de civilisation française et comparaison avec la culture maternelle.

Écrit : Compte rendu d'un texte.

A6: expression spécialisée

Oral 1: Compte rendu oral d'un texte correspondant à la spécialité choisie par le candidat.

Oral 2: Entretien sur le texte.

Description de l'unité: Accès au DALF

Cet examen est conçu pour les candidats qui désirent s'inscrire directement au DALF sans passer par le DELF.

Oral 1: Compte rendu oral d'un texte écrit.

Oral 2: Entretien sur le texte.

Écrit 1: Narration: élaboration d'un récit à partir d'une photo.

Écrit 2: Analyse d'un texte.

DALF: DIPLOME APPROFONDI DE LANGUE FRANCAISE

Pour se présenter au DALF, le candidat doit avoir obtenu le DELF dans sa totalité ou bien avoir obtenu l'unité de contrôle: Accès au DALF (examen conçu pour les candidats qui désirent s'inscrire directement au DALF sans passer par le DELF). Le candidat doit être âgé d'au moins 16 ans.

Si le DELF correspond à l'acquisition et à l'approfondissement des compétences fondamentales en français, le DALF vise un perfectionnement à un niveau très élevé (environ 1000 heures

d'apprentissage) et correspond à une maîtrise du français égale à celle de tout francophone natif pouvant effectuer des opérations langagières complexes (compte rendu ou résumé, synthèse, exposé, entretien...) dans le cadre universitaire ou professionnel.

Les épreuves, sous la forme de quatre unités capitalisables: **B1, B2, B3 et B4**, permettent de mesurer et de certifier le niveau atteint aussi bien en compréhension qu'en expression écrites et orales de la langue usuelle et d'une langue spécialisée choisie par le candidat.

B1: Compréhension et expression écrite

Objectif global: Comprendre de manière approfondie un document écrit authentique en français général; rendre compte du contenu en synthétisant les informations qu'il contient. Répondre de manière adéquate à cinq questions précises, en rédigeant un texte personnel, avec un degré d'élaboration satisfaisant. *Cette unité ne comporte pas d'épreuve orale.*

Facultés requises: Cet examen s'adresse aux candidats possédant un très bon niveau écrit (au moins 800 heures de français) : il faudra faire preuve d'un niveau de compréhension et d'expression en langue générale proche de celui d'un natif. Le candidat doit connaître les techniques du compte rendu en témoignant d'une aisance et d'une variété dans l'expression.

Epreuve écrite 1: durée 1h30

Compte rendu d'un texte (coefficient 2). Environ 200-250 mots.

Dans le compte rendu, le candidat doit témoigner de sa capacité à comprendre en profondeur un document authentique écrit d'une certaine densité, en synthétisant et reformulant avec ses propres mots l'essentiel de son contenu.

Epreuve écrite 2: durée 45 mn

Expression: réponses brèves à cinq questions posées sur le texte (coefficient 1). Expliciter et commenter l'enjeu du texte, la position de l'auteur, un énoncé particulier, etc. Analyser une information ou comparer des idées contenues dans le document entre elles, ou avec d'autres données sur le même sujet. Préciser ou élargir l'objet d'un débat. Enfin, exprimer une attitude, une opinion, un point de vue personnel (en argumentant, en donnant des exemples, en nuancant).

Attention: Le candidat ne doit pas introduire d'autres idées que celles qui se trouvent dans les documents, ni faire de commentaires personnels pour le compte rendu. Il peut utiliser des mots-clefs mais non des phrases ou des passages entiers.

B2: Compréhension et expression orales

Objectif global: Comprendre un document oral authentique et en expliciter le contenu : entretien avec le jury après deux écoutes d'un

même enregistrement sonore de trois minutes. *Cette unité ne comporte pas d'épreuve écrite.*

Facultés requises: Cet examen s'adresse aux candidats possédant un très bon niveau oral (au moins 800 heures de français): il faudra faire preuve d'un niveau de compréhension et d'expression orales en langue non spécialisée proche de celui d'un natif. Les candidats devront connaître les techniques de l'entretien (apporter des précisions, discuter des affirmations, comprendre l'intérêt du document). La capacité à intéresser l'auditeur est aussi évaluée, ainsi que la capacité à répondre à ses questions (avec argumentations, nuances et points de vue).

Epreuve orale: durée 20 mn (sans préparation)

Le document sonore provient de sources diverses: radio, télévision, cinéma, extrait d'interview, de débat ou de conférences.

Capacité à identifier et caractériser la nature, la fonction, le thème principal du document enregistré; en extraire les informations essentielles, les arguments exprimés, en étant guidé par des questions posées par l'examinateur.

Attention: ce module demande une bonne fréquentation des media audiovisuels.

B3: Synthèse de textes

Objectif global: Comprendre de manière approfondie des documents authentiques en relation avec la spécialité du candidat et rendre compte du contenu en synthétisant et reformulant les informations données; s'exprimer par écrit sur des questions précises, en rédigeant un texte personnel, avec un degré d'élaboration satisfaisant. *Cette unité ne comporte pas d'épreuve orale.*

Facultés requises: Cet examen s'adresse aux candidats possédant un très bon niveau écrit (au moins 800 heures de français): il faudra faire preuve d'un niveau de compréhension et d'expression en langue spécialisée proche de celui d'un natif. Le candidat doit connaître les techniques de synthèse.

Domaines de spécialisation:

- 1 — sciences humaines et sociales;
- 2 — sciences économiques;
- 3 — sciences juridiques;
- 4 — sciences exactes ou de la matière;
- 5 — sciences de la vie et médecine.

Epreuve écrite 1: durée 1h30. (Environ 200—250 mots)

Synthèse de deux textes au moins, dans le domaine choisi par le candidat (coefficient 2). Les candidats devront dégager la spécificité des documents, la problématique commune à ces documents, leur comparaison, la reformulation des contenus dans un texte unique et objectif.

Epreuve écrite 2: durée 45 mn

Questions: il s'agit d'expliciter l'enjeu d'un des textes, la position de l'auteur, etc... ou de comparer les documents entre eux, d'analyser et commenter une idée particulière, de préciser ou élargir l'objet d'un débat, donner des exemples, nuancer.

B4: L'exposé et l'entretien

Objectif global: Présenter oralement une réflexion structurée sur un sujet donné, en relation avec la spécialité choisie par le candidat.

Facultés requises: Cet examen s'adresse aux candidats possédant un très bon niveau oral (au moins 800 heures de français): il faudra faire preuve d'un niveau de compréhension et d'expression en langue spécialisée proche de celui d'un natif. Les candidats devront connaître les techniques de l'exposé oral (nécessaires dans les situations de présentation de rapports, de conférences, etc...) ainsi que celles de l'entretien sur un thème donné (apporter des précisions, discuter des affirmations, comprendre les intentions de l'interlocuteur). La capacité à intéresser l'auditeur est donc évaluée, ainsi que la capacité à répondre à ses questions (avec argumentations, nuances et points de vue).

Domaines de spécialisation:

- 1 — sciences humaines et sociales;
- 2 — sciences économiques;
- 3 — sciences juridiques;
- 4 — sciences exactes ou de la matière;
- 5 — sciences de la vie et médecine.

Epreuve orale: durée 40 mn (préparation: 1h)

Présentation de l'exposé au jury. Ensuite, le jury posera des questions et s'entretiendra avec le candidat sur le contenu de l'exposé.

L'exposé doit contenir une introduction et une conclusion. Le candidat pourra mettre en évidence quelques points importants ou introduire des informations, des idées ou des commentaires personnels.

Attention: L'épreuve a pour fonction d'évaluer les qualités d'organisation, de réflexion et d'expression du candidat en français, non ses connaissances spécifiques dans la spécialité concernée. Les dictionnaires unilingues sont autorisés.